# VILLE DE GHYVELDE LES MOËRES
# PROCES-VERBAL DE LA 2ème SÉANCE
# DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024

**Date de convocation 15/03/2024** — **Effectif complet du Conseil Municipal : 29**
**Nombre de conseillers en exercice : 16**

**Présents : 12** **Votants : 12** **Absents : 5**

**L'an Deux Mille Vingt-Quatre, le vendredi 15 mars 2024, à Dix Neuf heures,**
**Le Conseil Municipal de la Ville de GHYVELDE, convoqué le 15 mars 2024 conformément à la loi, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Ghyvelde.**

**PRÉSENTS :**

| | |
|---|---|
| **Patrick THÉODON** | **Maire** |
| **Sébastien VERHAEGHE** | **Maire Délégué Les Moëres – Adjoint** |
| **Pascal HAEZEBROUCK** | **Adjoint au Maire** |
| **Valérie MARCHYLLIE** | **Adjointe au Maire** |
| **Jean-Marie FLOCH** | **Adjoint au Maire** |

**Josette ANCEAUX – Laëtitia BOULANGER – Carine BRUNEEL – Patrick CARBONNET – Nathalie DEBEL – Laëtitia LELEU – Rémi THOORIS**

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

**ABSENTS : Réginald BALCEREK – Bruno DESOUTTER – Pauline DUMY – Marijke PATFOORT**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Rémi THOORIS**

******************************************

## 1A – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2024

Le procès-verbal du 15 mars 2024 n'appelant aucune modification est validé

## 1B – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER DECEMBRE 2023

Le procès-verbal du 1er décembre 2023 n'appelant aucune modification est validé

## 1C – DESIGNATION DES MEMBRE DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Monsieur le Maire rappelle que la Commission de Contrôle des Listes Electorales (CCLE) a pour mission de s'assurer de la régularité des listes électorales et de statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires déposés par les électeurs à l'encontre des décisions prises par le maire.
Pour les communes de plus de 1000 habitants, la CCLE se compose d'un collège de 5 membres (3 de la liste de la majorité aux dernières élections et 2 de la liste de l'opposition aux dernières élections).
La CCLE a été élue le 25 septembre dernier, mais suite aux récentes démissions, il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection.
Afin de permettre la réunion de cette commission, qui souhaite en être membre ?»
Pour la liste majoritaire :

- Josette ANCEAUX
- Rémi THOORIS
- Patrick CARBONNET

RAPPEL : absence d'opposition dans le conseil municipal suite aux démissions ;

Le conseil municipal, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré

**Désigne** les membres de la commission de contrôle des listes électorales :

| Liste électorale | Nom des membres |
|---|---|
| Majorité | Josette ANCEAUX |
| | Rémi THOORIS |
| | Patrick CARBONNET |
| Opposition | |
| | |

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## 1D – MODIFICATION DE LA DELIBERATION TARIFICATION DES SALLES COMMUNALES

Exposé de Monsieur Patrick THEODON, Maire

Par délibération du 9 juin 2023, le conseil municipal instaurait un tarif de location pour « l'office » des salles communales pour les associations.
Le terme utilisé étant peu compréhensible, il s'agit de modifier ici la dénomination de « office » par « lave-vaisselle ».
Ce sera l'unique changement.
Il est proposé au conseil municipal de valider la modification d'appellation.

Le conseil municipal, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré à l'unanimité

**Autorise** Monsieur le Maire à modifier l'appellation « office » par « lave-vaisselle » et à modifier le guide des tarifs.
Ce sera la seule modification

## 1E – BANQUET DES AINES 2024

Exposé de Monsieur Patrick THEODON, Maire

Il est proposé d'organiser un repas offert aux aînés de la commune le 25 mai 2024.
Le repas sera préparé par le personnel du restaurant scolaire sous la direction de Monsieur Stéphane VERCRUYCE Chef de cuisine. Pour la bonne organisation de celui-ci, le service sera confié à 10 élèves de terminale de l'école Hôtelière L'ILE JEANTY de Saint Pol Sur Mer encadrés par un enseignant.
Ils seront présents de 11h à 20h.
Il est demandé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire :
- à rémunérer l'enseignant à hauteur de 150€ net la journée,
- à rémunérer les 10 étudiants à hauteur de 110€ net par personne et par jour,
- à solliciter une participation de 50€ par accompagnant (non domicilié sur la commune de Ghyvelde les Moëres).

Monsieur le Maire ajoute que ce sont des extérieurs de Ghyvelde, et qu'ils doivent donner une participation.

Le conseil municipal, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré à l'unanimité

**AUTORISE,** Monsieur le Maire à procéder au paiement des 11 personnes et à solliciter une participation de 50€ par accompagnant extérieur à la commune.

## 1F – NOMINATION D'UNE RESIDENCE

Exposé de Monsieur Patrick THEODON, Maire

Le Conseil Municipal dispose de la compétence de nommer les voies et routes de la Commune en vertu du Code Général des Collectivités Territoriales.
Par extension, il est également permis au conseil municipal de nommer la future résidence construite par Notre Cottage rue Nationale.
Monsieur le Maire :

- Précise que le projet se situe face au salon funéraire.
- Deux propositions avaient été faites : La résidence « Les Iris » ou la résidence « Les Orchidées ».
- Ajoute que la proposition retenue en réunion d'élus était « Les Orchidées »

Le conseil municipal, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré à l'unanimité

**VALIDE,** le nom « Les Orchidées » pour la résidence « Notre Cottage », rue nationale.

## 2A – AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR EMPLOIS NON PERMANENTS SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Exposé de Monsieur Sébastien VERHAEHGHE, Maire délégué de Les Moëres

Dans un souci d'anticipation des besoins en personnel liés à un accroissement d'activité dans les services suivants :

- Entretien des bâtiments
- Surveillance de la pause méridienne

Il convient ici de valider la création de deux emplois temporaires dans le grade d'adjoint technique à temps non complet de 28h/semaine d'une durée de six mois renouvelables.
Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2024.

Le conseil municipal, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré à l'unanimité

**AUTORISE,** Monsieur le Maire à procéder aux recrutements

## 2B – CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPETENCE (PEC)

Exposé de Monsieur Sébastien VERHAEGHE, Maire délégué de Les Moëres

Les Contrats Parcours Emploi Compétences permettent à leurs bénéficiaires d'accéder à l'emploi et à une formation qualifiante.
Il est demandé à l'assemblée de valider le nombre de contrats ainsi que les services dans lesquelles les agents seront positionné.
Il est proposé la création de trois contrats dans les services suivants :

- Administratif
- Techniques
- Entretien des bâtiments – surveillance pause méridienne

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2024 et le recours à ces contrats ne sera pas obligatoire.

Avant de passer au vote, Monsieur le Maire demande à un membre du public de couper son téléphone portable puisqu'il perturbe la séance.

Le conseil municipal, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré à l'unanimité

**APPROUVE,** la création de trois contrats PEC et **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux recrutements.

## 3A – ETUDES SURVEILLEES – ECOLES BRUNEEL & BOSCHAT

Exposé de Monsieur Rémi THOORIS, Conseiller Municipal Délégué

Depuis plusieurs années, la commune de Ghyvelde organise une prestation d'études surveillées / aide aux devoirs par les enseignants dans les écoles de la commune.
Cette étude permet aux enfants de faire leurs devoirs sous le tutorat d'un ou plusieurs enseignants de l'établissement.
De fait, la dernière délibération autorisant la mise en œuvre de l'étude remonte à l'année scolaire 2022 et n'est donc plus d'actualité.
Néanmoins, ayant été sollicités par des directeurs d'école, il vous est proposé de remettre en place l'étude surveillée sans condition de durée

Néanmoins, ayant été sollicités par des directeurs d'école, il vous est proposé de remettre en place l'étude surveillée sans condition de durée et aux conditions suivantes :

- Participation des familles 2,75 € par enfant et par séance (ce montant sera réévalué chaque année dans le guide des tarifs de la commune),
- Indemnité horaire : 21,86 € pour les enseignants, 17 € pour les AVS et étudiants,
- Minimum d'inscrits nécessaire 11 enfants,
- 1 enseignant par tranche de 15 enfants.

Le conseil municipal, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré à l'unanimité

**VALIDE,** les conditions désignées ci-dessus de mise en œuvre du service d'études surveillées.

## 4A – RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Exposé de Monsieur Sébastien VERHAEGHE, Maire Délégué de Les Moëres

**Le débat d'orientation budgétaire est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales.**

Dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la Ville est, chaque année, inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Le conseil municipal, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré à l'unanimité

**VALIDE** le Rapport d'Orientation Budgétaire tel que présenté dans l'annexe jointe à la présente délibération.

## 4B – BAIL DU 61 CD 947 – LES MOËRES

Exposé de Monsieur Sébastien VERHAEGHE, Maire Délégué de Les Moëres

La commune dispose d'un logement situé au 61 CD 947 à Les Moëres et souhaiterait le mettre en location.

Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire de signer un bail de 3 ans à compter du 1er avril 2024 avec Monsieur Wilfried DECLUNDER et Madame Caroline MADOUX pour un montant de 520,07€ indexé annuellement au 1er février selon l'indice de référence des loyers.

Le conseil municipal, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Valide** les conditions de mise en location du logement
- **Autorise,** Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette mise en location.

## 5A – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire fait rend compte à l'assemblée du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement au titre de l'année 2022 adopté par délibération du Conseil Communautaire du 15 décembre 2023.

Il l'informe qu'une version dématérialisée est consultable à l'adresse suivante : https://www.communaute-urbaine-dunkerque.fr/communaute-urbaine/les-competences/la-politique-de-leau ;

Le conseil municipal, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré à l'unanimité

**Prend acte** de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement au titre de l'année 2022.

Toutes les questions à l'ordre du jour ayant été vues, la séance est levée à 19h57.

**Le secrétaire de séance,**
**Rémi THOORIS**

MAIRIE DE GHYVELDE (NORD)

**Le Maire,**
**Patrick THÉODON**